

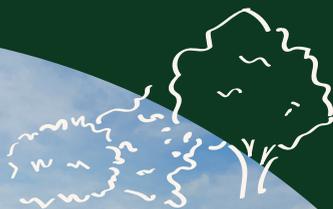
GUIDE DU BOCAGE

E-BARZH AR
C'HIEVZHOÛ

LES BONNES PRATIQUES

| LES ESSENTIELS **P3** | GÉRER ET ENTRETENIR **P7** | PROTÉGER **P12**

| VALORISER LE BOIS DE BOCAGE **P16**



ÉDITO

Le bocage est bien plus qu'une composante de nos paysages : c'est un patrimoine vivant, un maillon essentiel de notre écosystème et un allié précieux pour l'eau que nous partageons. Entretien nos haies, c'est prendre soin de la biodiversité qui s'y épanouit, c'est agir concrètement pour préserver la qualité de notre ressource en eau. Chez An Dour, nous croyons en une gestion de l'eau globale et responsable, de la source à la mer. Nos paysages, qu'ils soient densément boisés au sud ou plus clairsemés au nord, sont façonnés par ces réseaux de haies qui structurent notre territoire. Elles abritent la faune, protègent nos cultures et nos élevages, elles freinent le ruissellement et l'érosion des sols, limitent le transfert de particules vers les milieux aquatiques. Elles participent à l'équilibre climatique local. Pourtant, ce patrimoine est fragile. L'érosion progressive des haies, souvent due à des pratiques d'entretien inadaptées, menace leurs multiples bénéfices. Ce guide est une invitation à repenser notre rapport au bocage. L'entretien ne doit plus être une simple coupe, mais un acte de renouvellement et de respect du vivant. En adoptant des gestes durables, nous garantissons leur pérennité ainsi que leur rôle dans la préservation de l'eau et de la biodiversité.

BONNE LECTURE !

GUY PENNEC

*Président du Service Public de l'Eau - An Dour
Vice-Président de Morlaix Communauté - Grand et Petit cycles de l'eau*

SÉBASTIEN MARIE

Conseiller communautaire délégué à la biodiversité

PENNAD-STUR

Ar garzhaoueg zo ouzhpenn ul lodenn deus hon gweledvaou : ur glad bev an hini eo, ul lodenn bouezus deus hon ekosistem hag ur mignon prizius evit an dour a rannomp. Ober war-dro hor c'hleuzioù a dalvez ober war-dro ar vevliesseurted a zo en he bleuñv en o c'hreiz, talvezout a ra ivez labourat en ur mod pleustrek a-benn gwarezñ kalite hor mammennoù dour.

Ar sturlevr-mañ zo ur bedadenn da adsoñjal hon darempred gant ar garzhaoueg. Ober war e dro na dalvez ket troc'hañ ennañ hepken, un ober a adnevesaat doujus ouzh ar vuhez e tle bezañ. En ur zibab ar jestroù a zere e vez asuret o fadusted evel ma vez gwarezet an dour hag ar vevliesseurted.

LENNADENN VAT !

GUY PENNEC

*Prezidant Kuzul-Merañ Servij Publik An Dour.
Besprezidant Montroulez Kumuniezh-Kelc'hiadou bras ha bihan an dour.*

SÉBASTIEN MARIE

Kuzulier Kumuniezh dileuriet evit ar vevliesseurted



LES ESSENTIELS

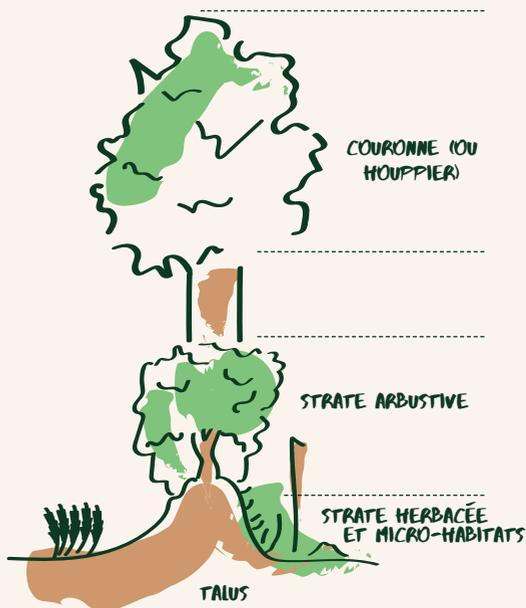
AR PEP POUZUSAN DA C'HOUZOUT

UN PAYSAGE RURAL CONSTITUÉ DE HAIES ET DE TALUS

Le bocage est **un paysage rural façonné par l'homme et constitué de champs délimités par des haies, le plus souvent situées sur talus, et de talus non boisés**. Le bocage breton peut être comparé à une "forêt linéaire" qui abrite un véritable écosystème* et présente de nombreux intérêts environnementaux.

Une haie est définie comme **un linéaire d'arbres et arbustes d'une largeur inférieure ou égale à 20 mètres**, implantée à plat ou sur un talus. Les principales essences d'arbres que l'on retrouve localement sont le chêne, le châtaignier et le hêtre, tandis que les principaux arbustes sont le noisetier, l'aubépine et le prunellier.

Vous l'aurez compris, ceci est différent d'une haie ornementale de jardin, souvent composée d'une seule espèce, de type laurier ou thuya.



* ensemble formé d'espèces (oiseaux, mammifères, insectes...) et de leur habitat (la haie) qui interagissent entre eux.

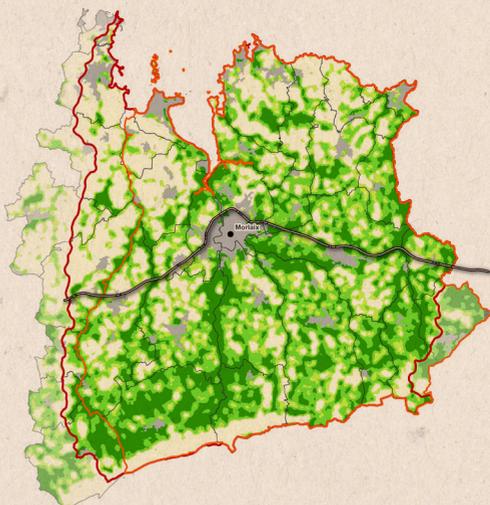
LE PAYSAGE BOCAGER*

sur le territoire d'An Dour

Le bocage est présent partout sur le territoire ; plus dense au sud et à l'est et plus lâche au nord comme le montre la carte du grain bocager* ci-contre.

* indicateur qui permet d'évaluer la qualité du paysage bocager pour la biodiversité.

- | | | |
|---------------|------------|------------------------------------|
| Grain bocager | orange | Morlaix Communauté |
| lâche | rouge | Périmètre Stratégie Bocage An Dour |
| potentiel | jaune | communes |
| fonctionnel | vert clair | zones urbanisées |
| très connecté | vert foncé | |



CYCLE DU BOCAGE

Un bocage géré durablement se régénère... c'est une ressource d'avenir

1



Une haie bocagère est issue d'arbres plantés et/ou de semis naturels

3



Tous les 10/15/20 ans, selon les haies, on prélève une part des arbres matures

2



Les arbres se développent et sont entretenus régulièrement (élagage, dégagement des clôtures...)

4



La haie est régénérée, de nouveaux arbres prennent la suite, les arbres coupés repartent

POURQUOI LE PROTÉGER ?

Le bocage, lorsqu'il est correctement géré, assure de multiples services : **accueil de biodiversité, structuration des paysages, frein au ruissellement de l'eau et à l'érosion des sols, protection du bétail et des cultures contre les intempéries.**

Les haies peuvent par ailleurs représenter une ressource économique importante grâce à la production de bois de chauffage ou de bois d'œuvre qui peut en être fait. Un bocage en bon état et géré durablement constitue un capital, notamment économique, qu'il faut préserver.

Les mutations de l'agriculture et de l'urbanisation ont conduit à une diminution progressive, parfois forte, du bocage. Cette diminution a induit la disparition des services rendus par le bocage. Fort de ce constat, les politiques d'aménagement du territoire et les politiques agricoles ont pris des mesures de protection de ces éléments boisés.

Le bois énergie issu de l'entretien du bocage est, au même titre que celui issu de l'entretien des boisements forestiers, la seule ressource énergétique durable. La combustion relargue le carbone que les arbres ont séquestré pendant leur croissance : le bilan carbone est neutre. Si l'entretien est correctement réalisé son renouvellement est assuré.

Julie Bertillon, Cheffe du service Biodiversité, Agricole et Bocage

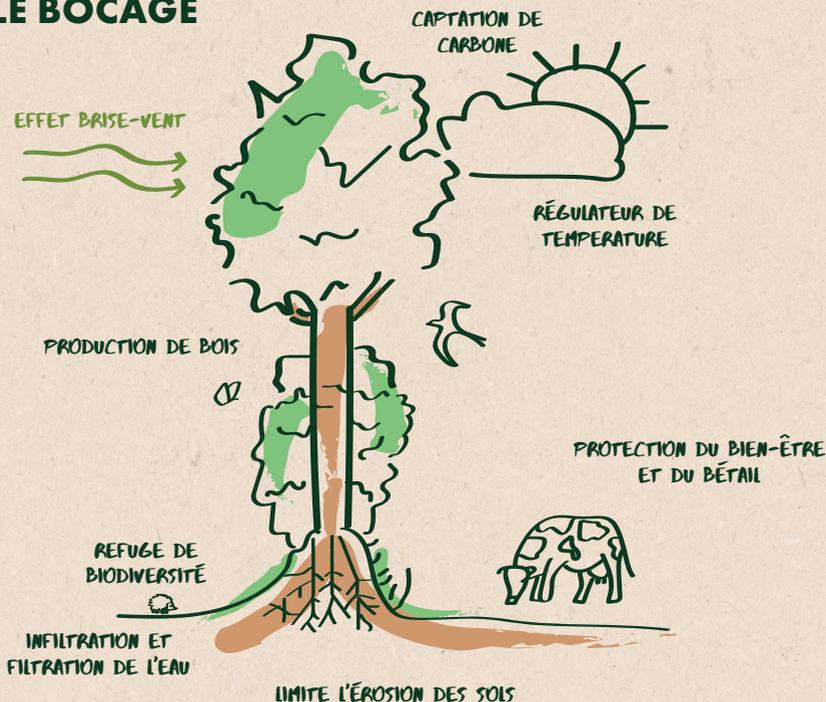
UN ATOUT POUR L'AGRICULTURE ET L'ENVIRONNEMENT

Le bocage permet d'abriter et d'alimenter une grande diversité d'espèces. Conserver les haies dans un état fonctionnel et renforcer la maille bocagère avec de nouveaux linéaires a des intérêts :

- 1. Agronomiques**, en protégeant les cultures des vents et de la sécheresse ;
- 2. Économiques**, en produisant du bois (plaquette, bois de chauffage, bois d'œuvre, etc.) lorsqu'elle est gérée de manière durable ;
- 3. Environnementaux**, en assurant des services écosystémiques* tels que la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, la captation et le stockage de carbone, la lutte contre l'érosion des sols en piégeant la terre entraînée par le ruissellement et en favorisant l'infiltration de l'eau par les nombreuses fissures créées par les racines ;
- 4. Patrimoniaux**, en offrant au territoire une identité forte et un cadre de vie paysager attractif (randonnée pédestre, VTT, chasse, etc.).

* les services écosystémiques sont des "biens et services que les hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement, pour assurer leur bien-être"

LES SERVICES RENDUS PAR LE BOCAGE





GÉRER ET ENTRETENIR

MERAPIHA DERCH'HEL KEMPENN

L'entretien du bocage permet de **gérer l'accroissement de la haie et de rendre possible la valorisation du bois**. Pour atténuer l'impact de l'entretien sur le paysage et la faune, il est préférable de respecter une période d'intervention propice, des méthodes de coupes et des outils adaptés.

CHOISIR LA BONNE PÉRIODE

La meilleure période pour entretenir la haie est **de novembre à février** puisqu'il s'agit de la période de repos végétatif. Les arbres ont perdu leurs feuilles naturellement et la sève ne circule plus. De plus, durant cette période, il n'y a pas de nidification d'oiseaux dans les haies.

Pour les exploitations qui se déclarent à la politique agricole commune (PAC), l'entretien des arbres et des haies est interdit entre le 16 mars et le 15 août (cf. paragraphe protection page 14-15).

Je n'interviens pas sur ma haie, période de nidification



Je peux intervenir, période de coupe autorisée

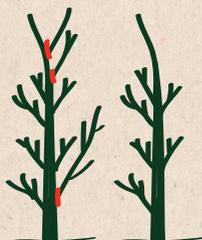
LES BONNES MÉTHODES D'ENTRETIEN DU BOCAGE

GESTION DES JEUNES HAIES (-10 ANS)

Réaliser une taille de formation lorsque l'arbre a 4-5 ans.

La taille de formation consiste à former le tronc de l'arbre par la suppression des branches les plus basses et la suppression des fourches ou multiples têtes pour obtenir des arbres droits.

DÉFOURCHAGE 1 - ANNÉE N



DÉFOURCHAGE - ANNÉE N + 1



SANS TAILLE



GESTION DU TAILLIS*

Réaliser un recépage ou un balivage tous les 8 à 10 ans.

Le recépage consiste à rajeunir par coupe rase l'ensemble des branches de la souche.



TAILLE DE NOISETIER



RECÉPAGE TOTAL D'UN TAILLIS DE NOISETIER

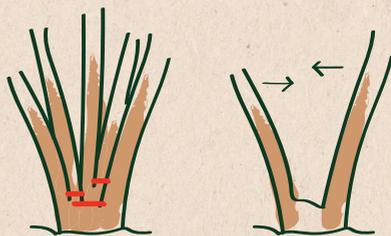


LA BONNE COUPE EST LA PLUS À RAS DU SOL

*haie constituée taillis d'arbustes (ex. : noisetiers, saules) ou d'arbres conduits en cépée (ex. : châtaigniers)

LE BALIVAGE

Sélection d'**un à deux brins dits "d'avenir"** (c'est-à-dire les plus droits et avec le moins de défaut) et **coupe des autres brins de la cépée**. Cette méthode est particulièrement adaptée pour les cépées de châtaigniers.

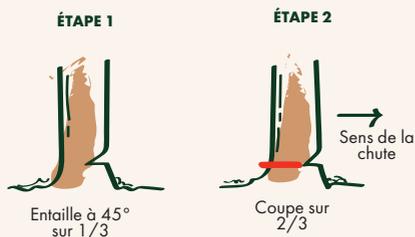
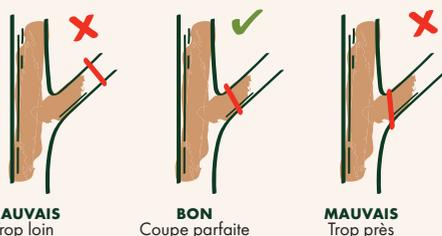


GESTION DE LA FUTAIE*

Réaliser un **élagage et abattage** une fois tous les 8-10 ans.

L'élagage consiste à **supprimer les branches basses des arbres par une coupe propre et nette, sans déchirure**.

La coupe doit être faite au-dessus du bourrelet cicatriciel afin de permettre une cicatrisation optimale de l'arbre.



L'abattage correspond à **une coupe au ras de la souche** pour faire tomber l'ensemble de l'arbre. Sur une futaie, l'abattage d'arbres de haut-jet doit être réalisé sur 1/3 maximum des arbres qui constituent la haie, une fois tous les 10 à 15 ans. Les arbres d'avenir (jeunes et vigoureux) doivent être préservés.



Afin de pérenniser les haies, **il est fortement déconseillé d'abattre l'ensemble des arbres de haut-jet au même moment (coupe à blanc)**. Il est préférable de garder des arbres d'avenir pour avoir une production de bois plus régulière et un impact plus faible sur la faune sauvage.

*haie constituée uniquement de grands arbres, dits de haut-jet, lorsqu'ils sont adultes. Les futaies sont souvent constituées de chêne, de hêtre, de châtaignier...

OUTILS D'ENTRETIEN DU BOCAGE

OUTILS MANUELS PRÉCONISÉS ET BÉNÉFICES

La tronçonneuse, l'élagueuse

La tronçonneuse et l'élagueuse sont **des outils d'entretien des arbres et arbustes**. Elles permettent de couper des sections de branches ou de troncs supérieurs, par rapport à la scie ou au sécateur. Elles assurent une production de bois tout en respectant l'arbre et en favorisant sa cicatrisation.



Le sécateur et la scie

Ces deux outils manuels **permettent de tailler les jeunes plants**, en éliminant les parties mortes ou malades, pour une croissance saine.



OUTILS MÉCANIQUES À ÉVITER ET RISQUÉS

Le lamier

Les scies du lamier permettent **une coupe horizontale des haies**. Cette taille permet d'obtenir une haie brise-vent mais demande un entretien fréquent (2-3 ans). L'outil ne convient pas car il laisse des "chicots" ; ces bouts de branche sont des vecteurs de dépérissement des arbres et arbustes. Les coupes à l'horizontale et à l'oblique avec le lamier provoquent une repousse anarchique, qui complique d'années en années l'entretien de la haie et peuvent provoquer des maladies. Le bois issu d'un entretien au lamier n'est pas valorisable en bois énergie.

L'épareuse

L'épareuse est **un outil d'entretien de l'herbe par broyage**. Il permet de débroussailler sous les fils de clôture et les flancs de talus. Cet outil ne convient pas à l'entretien des arbres et arbustes. En effet, il éclate les branches et occasionne des dégâts sanitaires qui entraînent des dépérissements et des maladies. **Il ne doit pas être passé sur le sommet du talus** afin de préserver la haie et les repousses de bois suite à des coupes.



Exemple d'un hêtre taillé au lamier ❌



Exemple d'une haie broyée par l'épareuse ❌

FOCUS SUR

LA GESTION DU BOCAGE DE BORD DE ROUTE



PROFIL DE LA HAIE



HAIE AVANT TRAVAUX



PROFIL DE LA HAIE



HAIE APRÈS TRAVAUX

Sur le territoire du Service Public de l'Eau - An Dour, 2 201 km de haies bocagères sont situées en interface avec la voirie publique*.

Le code rural impose aux propriétaires de haies à l'aplomb des routes et chemins - ou aux éventuels exploitants locataires selon les conditions précisées dans leur bail - **une gestion des arbres assurant la sécurité du passage des usagers.**

La gestion la plus courante du bocage de bords de route est **le passage du lamier à scie qui permet un dégagement rapide mais qui demande un entretien fréquent (2-3 ans) et abîme fortement les arbres.**

Une gestion plus précise de ces haies (recépage au sol, élagage des hauts-jets), à la tronçonneuse, permet un dégagement de la chaussée et des réseaux aériens à plus long terme (8-10 ans), offre **une ressource valorisable en bois énergie et assure une régénération des haies** qui composent la trame verte en bordures de routes et de chemins.

RETROUVEZ LES PANNEAUX BORD DE ROUTE "STOP AUX OUTILS MÉCANIQUES"

Sur le territoire d'An Dour, **un panneau est installé au pied des haies engagées en MAEC** (mesures agro-environnementales et climatiques) par les agriculteurs pour éviter le passage d'outils mécaniques, pratique proscrite par la MAEC.



ICI, L'AGRICULTEUR S'ENGAGE DANS UNE GESTION DURABLE DES HAIES. MERCI DE NE PAS UTILISER LE LAMIER OU L'ÉPAREUSE.

* source : base de donnée régionale du bocage de 2021, IGN



PROTÉGER

GWAREZIñ

FOCUS SUR

LA BCAE8

Dans le cadre de la politique agricole commune (PAC), **les haies bocagères sont protégées par la règle de Bonne Condition Agricole et Environnementale n°8, intitulée "maintien des particularités topographiques". À ce titre, elles doivent être maintenues par les agriculteurs.** Tout projet de suppression de haie doit être compensé par une replantation et doit faire l'objet d'une demande auprès d'un organisme agréé (localement, le Service Public de l'Eau - An Dour et la Chambre d'Agriculture sont agréés). L'accompagnement administratif et financier de la compensation peut être pris en charge par An Dour à certaines conditions :

- **la parcelle qui résulte de la suppression de la haie ne doit pas excéder une surface de 6 hectares ;**

- **la suppression de la haie devra faire l'objet d'une compensation**, via la plantation d'une nouvelle haie, avec une plus value environnementale (longueur plus importante, meilleur emplacement vis-à-vis de l'eau, de la biodiversité).

Les demandes d'accompagnement devront être adressées avant toute intervention à An Dour afin de permettre leur présentation devant une commission bocage dédiée, puis la réalisation des travaux à l'automne - hiver suivant.



QUEL ZONAGE POUR QUELLE PROTECTION ?	QUI EST CONCERNÉ ?	QUI CONSULTER ET QUE FAIRE ?
<p>Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H)</p> <p>Espaces boisés classés (EBC)</p> <p><i>Articles L113-1 et L113-2 du code de l'urbanisme</i></p>	<p>Tous les acteurs <i>(agriculteurs, particuliers, collectivités et entreprises)</i></p>	<p>Consulter le site : Géoportail de l'urbanisme https://sve-ads.morlaix-communaute.bzh</p>
<p>Plan Local d'Urbanisme intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H)</p> <p>Éléments du paysage</p> <p><i>Article L151-23 du code de l'urbanisme</i></p>	<p>Tous les acteurs <i>(agriculteurs, particuliers, collectivités et entreprises)</i></p>	<p>Consulter le site : Géoportail de l'urbanisme https://sve-ads.morlaix-communaute.bzh</p>
<p>Politique Agricole Commune (PAC)</p> <p>Bonne Condition Agricole et Environnemental n°8 (BCAEB)</p> <p><i>Code rural et de la pêche maritime</i></p>	<p>Les agriculteurs qui bénéficient des aides PAC</p>	<p>Avis technique d'un technicien agréé (<i>An Dour ou la Chambre d'agriculture</i>)</p>
<p>Sites inscrits / Sites classés</p> <p>Un site inscrit ou classé, en France, est un espace de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général. (Site inscrit des Monts d'Arrée...)</p> <p><i>Articles L341-1 à 22 du code de l'environnement</i></p>	<p>Tous les acteurs <i>(agriculteurs, particuliers, collectivités et entreprises)</i></p>	<p>L'arrachage des haies est soumis aux prescriptions de la mairie et/ou de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).</p> <p>Cerfa_13404 auprès de la mairie. Renseignement sur arcopole pour les mairies ou geoportail urbanisme pour tous</p>
<p>Site Natura 2000 (Douron, Les Monts d'Arrée, Baie de Morlaix)</p> <p>Il est constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.</p> <p><i>Article L414-4 du code de l'environnement</i></p>	<p>Tous les acteurs <i>(agriculteurs, particuliers, collectivités et entreprises)</i></p>	<p>Évaluation d'incidence d'un technicien agréé Natura 2000 (<i>An Dour ou Morlaix Communauté</i>)</p>
<p>Loi Biodiversité</p> <p>Cette loi biodiversité est une règle nationale qui s'impose sur tout le territoire français</p> <p><i>L.411-1 au code de l'environnement</i></p>	<p>Tous les acteurs <i>(agriculteurs, particuliers, collectivités et entreprises)</i></p>	<p>Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Finistère (DDTM)</p>
<p>Droit de l'arbre</p> <p><i>Articles L671 à 673 du code civil</i></p>	<p>Tous les acteurs <i>(agriculteurs, particuliers, collectivités et entreprises)</i></p>	<p>Renseignements : auprès de la commune</p>

QUE DEVONS-NOUS FAIRE ?

AVEC QUEL DÉLAI ?

La destruction (dessouchage) des haies et boisements classés en espace boisé classé (EBC) est interdite. La coupe est soumise à déclaration au préalable en mairie.

1 mois - Dépôt en mairie ou en ligne

La destruction ou le déplacement de la haie classée en «Éléments du paysage» est soumis à déclaration au préalable en mairie.

La coupe est autorisée. Les suppressions de linéaires de haies et d'éléments végétaux à supprimer sont compensées par la plantation d'éléments végétaux équivalents ; la localisation de la nouvelle haie permet d'assurer la préservation voire l'amélioration du fonctionnement écologique.

1 mois - Dépôt service Morlaix Communauté

Il est obligatoire de maintenir les haies inscrites à la BCAEB.

Sauf dans de rares cas, toute destruction, tout déplacement ou tout remplacement est soumis à compensation

1 mois - Dépôt de dossier à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

Entretien et arrachage interdits du 16 mars au 15 août

Sites inscrits : arrachage soumis à déclaration préalable (DP)

Sites classés : arrachage soumis à autorisation ministérielle

4 mois - Avis de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

Tout arrachage de haie en site Natura 2000 est soumis à évaluation des incidences



2 mois - Dépôt de dossier à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)

La destruction d'espèces protégées et de leurs sites de repos ou de reproduction (dont les nids) est interdite. En conséquence, il est fortement déconseillé de tailler et de couper des haies entre le 16 mars et le 31 août afin de ne pas détruire les nids.

Sans objet dès lors que les travaux sont réalisés entre octobre et avril

Respecter une distance de 2m entre sa plantation et la limite de propriété sauf pour les arbres de + de 30 ans. C'est au propriétaire de l'arbre de couper les branches qui dépassent la limite de propriété chez le voisin. Le voisin n'est pas autorisé à le faire ; il peut couper les racines de l'arbre si elle dépassent chez lui.

Pas de démarche particulière à mettre en place sauf en cas de conflit de voisinage : recours à un conciliateur de justice

VALORISER LE BOIS DE BOCAGE

REIN' UN TALVOUD DAR C'HOAD GARZHAOUES

Exploiter des haies de manière durable **évite leur dépérissement, maintient la qualité de leurs services et permet de produire durablement un combustible local**, avec un bilan carbone nul. De plus, des chantiers bois bien organisés peuvent être source de revenus pour l'exploitant.

BOIS BÛCHE OU BOIS PLAQUETTE ?

Faire du bois bûche à partir de l'entretien d'une haie est l'usage le plus fréquent.

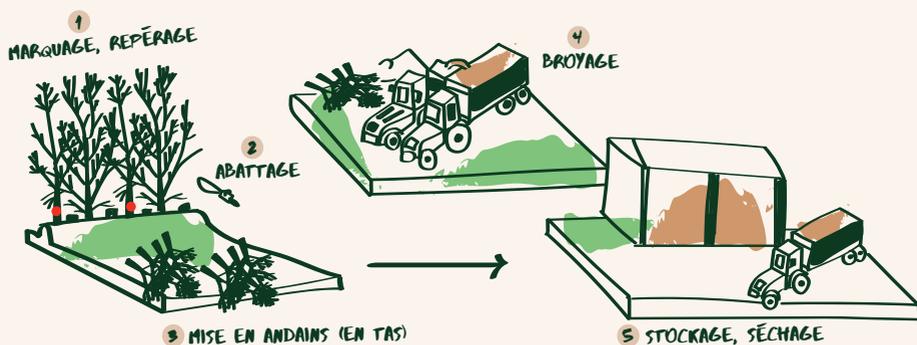
Sans fendeur et sans moyen de stockage efficace (palettes/big bags...), débiter le bois et le transférer à plusieurs reprises demande beaucoup de temps. À l'inverse, on estime qu'un chantier bois déchiqueté (qui produit du bois plaquette) bien organisé est 5 fois plus rapide. Le bois déchiqueté obtenu peut servir comme combustible pour les chaudières collectives, comme paillage ou en litière animale (puis en amendement).

SCIC Coat Bro Montroulez
02.98.79.12.41

COMMENT BIEN PENSER SON CHANTIER ?

- **Si on est agriculteur : engager ses haies en mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)** en amont pour s'assurer une recette supplémentaire (0,80€/ml) ;
- **Faire un marquage** avant intervention, pour sélectionner les arbres à abattre, à élaguer, et les cépées à couper ;
- S'assurer que la **quantité de bois** produite sera **suffisante** pour rentabiliser le déplacement d'un broyeur à plaquette, en sollicitant la SCIC Coat Bro Montroulez, structure locale de valorisation du bois en plaquettes ;
- **Préparer la mise en andain** : sur sol portant et facile d'accès, prévoir 10 à 15 mètres de passage pour le broyeur, branches alignées dans le même sens, culées (parties au plus grand diamètre de l'arbre) vers la route ;
- Le broyeur n'accepte **ni terre ni gravats** : le chantier doit être propre, le bois ne doit pas avoir été mélangé à la terre. **Les tailles de lamier ne peuvent pas être valorisées car elles sont trop petites.**
- **Le bois produit a une valeur et ne doit pas être cédé gratuitement !**

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UN CHANTIER DE PRODUCTION DE BOIS ÉNERGIE



Pensez au bois d'œuvre : certains arbres peuvent faire l'objet d'une valorisation en bois d'œuvre. Plusieurs scieries mobiles sont présentes sur le territoire, des artisans peuvent aussi être intéressés. Le bois d'œuvre peut être directement réutilisé sur la ferme ou sur la commune en mobilier urbain.





AN DOUR ACCOMPAGNE LES AGRICULTEURS ET LES COMMUNES

Les chargé.e.s de mission bocage du Service Public de l'Eau - An Dour peuvent **accompagner gratuitement les agriculteurs sur différents volets.**

ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION DE HAIES BOCAGÈRES ET DE TALUS EN PARCELLES AGRICOLES :

- Créations de talus et plantations de haies, financées à 100% dans le cadre du programme régional Breizh Bocage.
- Conseils sur les projets d'implantation en agroforesterie.

ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS SUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LEURS HAIES BOCAGÈRES :

- Mesure Agro-Environnementale et Climatique "entretien du bocage" (MAEC maintien des Infrastructure Agro-Écologique de type haie).
- Réalisation de plans de gestion durable du bocage.
- Conseils et formations sur la gestion des haies : marquage des arbres avant abattage, conseils sur les techniques de coupe, sur l'organisation des chantiers.
- Recherches de débouchés pour le bois exploité (lien avec la SCIC Coat Bro Montroulez).



FOCUS SUR

LA MESURE AGRO-ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE (MAEC) SUR L'ENTRETIEN DU BOCAGE

La mesure vise à **valoriser les pratiques de gestion durable du bocage** (entretien manuel à la tronçonneuse, à la scie, ou au sécateur) :

- L'agriculteur engage un ensemble de haies qu'il prévoit d'entretenir dans les 5 ans ;
- Ces haies doivent être identifiées sur Télépac et l'agriculteur doit pouvoir les entretenir des deux côtés ;
- Pendant 5 ans, l'agriculteur reçoit une aide pour l'entretien (0,80€/ml/an soit 4€/ml engagé) ;
- Les entretiens doivent être réalisés entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} mars ;

LE PLAN DE GESTION DURABLE DES HAIES (PGDH)

Le PGDH est un outil qui permet :

- de dresser l'état des lieux de l'ensemble des haies de l'exploitation ;
- de planifier les travaux d'entretien selon les priorités ;
- d'évaluer les volumes de bois produits ;

Ce plan de gestion guide l'exploitant sur les priorités d'intervention et assure une visibilité sur les tonnages produits, sans trop prélever.

Sa réalisation est **le préalable obligatoire** pour permettre la mise en place de la labellisation "Label Haie".



Un agriculteur peut s'engager dans la labellisation Label Haie. Elle certifiera que le bois qu'il produit est issu d'une bonne gestion de son bocage. Il pourra obtenir en contrepartie un meilleur prix de vente de son bois et des aides PAC (bonus haie de 20€/ha). Le Label guide l'apprentissage, l'acquisition des bons gestes techniques et des pratiques respectueuses de l'environnement. Il permet aux collectivités d'être sûres de protéger le bocage en achetant du bois labellisé "Label Haie" pour alimenter leurs chaudières collectives.

DEVENIR INCOLLABLE SUR LE BOCAGE EN BRETON/E BREZHONEG

heskenn : scie

heskennerez : tronçonneuse

keff : tronc -> Queffleuth, Keff Youank

kleuz : talus -> Penn ar c'hleuz

koat : bois -> Penn ar c'hoad, Coat Congar

koat-uhel : futaie

koat-med, koat-tailh : taillis

garzh : haie

garzaoueg : bocage

morgoat : cépée

gwez : arbre

derv : chênes

fav ou faou : hêtres

kistin : châtaigniers

kelvez : noisetiers

haleg : saules

gwern : aulnes

onn : frênes



COFINANCÉ PAR

UNION EUROPÉENNE
UNIANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage
en Bretagne



Avec le Fonds européens agricoles pour le développement rural :
Coopérer, investir, innover, accompagner.

